

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR VER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

soins générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

NP 34883

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3145

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Retraité

Nom & Prénom :

Mme Youharni Naima

Date de naissance :

17/04/1958

Adresse :

14 El Fadde lot 7abrouka
Rue 21 N° 8 Ain chak CASA

Tél. : 06 77 11 46 65 Total des frais engagés : 2183,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BENOMAR Abdellah
Diabète - Nutrition - Obésité
Maladies du cholestérol - Triglycérides
Pied Diabétique
N°1633, Bd. Mohamed VI, Casablanca
Tél. : 05 22 59 72 44 - Fax : 05 22 59 72 44

Cachet du médecin :

Date de consultation :

10/06/2020

Nom et prénom du malade :

Youharni Naima Age : 65

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète appétit

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
10/06/2020	C	1	100,00	DR. BENOMAR Abdellah Diabète - Nutrition - Hypertension Maladies du cholestérol Pied Diabétique N°1633, Bd. Mohamed VI, Casablanca Tél: 0522 59 77 44 - Gym: 0522 59 77 44

EXECUTION DES ORDONNANCES



Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR. HARTI Badr Docteur en Pharmacie Sidi Nassim El Bahi Sidi Rahal Chatila Tél: 0522 56 90 08 INPE 062045018	15/07/2020	1983,20

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G 00000000 00000000	DATE DU DEVIS
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. BENOMAR Abdeladim

Docteur en Médecine
Diabète- Maladies du Cholestérol
Nutrition- Obésité-Régimes
Echographie-Omnipraticien
Membre de la Société Francophone
Du Diabète (SFD)

الدكتور بنعمر عبد العظيم
دأء السكري -أمراض الكوليستروـل-السمنـة-الحمـية
التشخيص والحماية من قـدـمـ دـاءـ السـكـريـي
آلةـ تشـخـيـصـ مـكـرـنـاتـ الجـسـمـ
الـتشـخـيـصـ بـالـصـدـىـ
عـضـوـ فـيـ جـمـعـيـةـ الـفـرـنـكـوـفـونـيـةـ
دـاءـ السـكـريـيـ

Casablanca, le : ١٥/٥/٢٠٢٠ الدار البيضاء في

Nne Jour han N'a Me

390,00 Dhs GALVUS MET 50 mg/1000 mg



28,00

1

0

3

Glucophage 50



18,70

0

1

3

Dicemet 500 mg



44,70

44,70

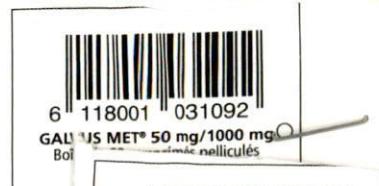
18,70



78,70

LOT 200163
EXP 02/2023
PPV 28.00 DH

du 02/04/2023
à 02/04/2023
Prix: 28,00 DH



79,0

4) Tahor / 28 mg



56,30

mg / i



5) D-cure ampoule buralh



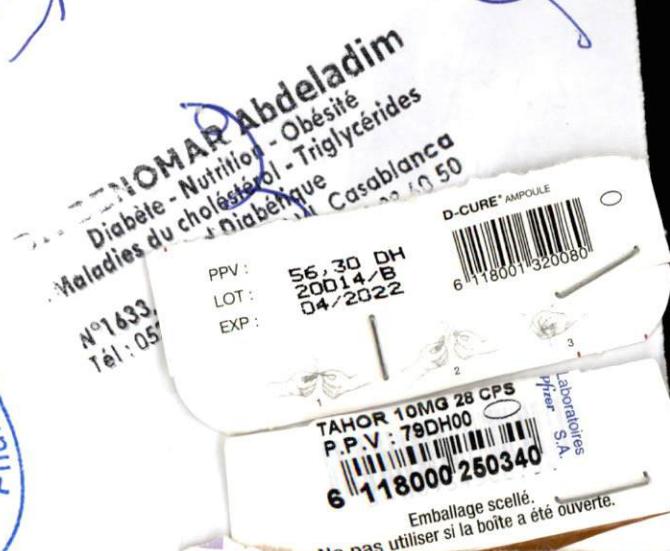
1 ampoule / mml

136,0

6) Alyse 28 mg N°1

mg / i

3
3
3



Lot:

19 J 8 12

Per:

09.2021

PPV: 136DH50